
La constitution de l'Allemagne de Friedrich Hegel

Jean Delinière

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/siecles/2664>

DOI : [10.4000/siecles.2664](https://doi.org/10.4000/siecles.2664)

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2003

Pagination : 73-89

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Jean Delinière, « *La constitution de l'Allemagne* de Friedrich Hegel », *Siècles* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 09 juillet 2015, consulté le 11 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2664> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/siecles.2664>

LA CONSTITUTION DE L'ALLEMAGNE DE FRIEDRICH HEGEL

Le texte de *La Constitution de l'Allemagne* a été écrit entre 1799 et 1802. Il fut donc probablement commencé pendant le Congrès de Rastadt (de novembre 1797 à mars 1799), à l'époque où des changements conséquents s'amorçaient pour le Saint Empire romain germanique. De même, il a sans doute été retouché ou complété après la paix de Lunéville (9 février 1801), puisque Hegel fait allusion à ce traité dans cet écrit. Il s'agit toutefois d'un manuscrit inachevé, composé de plusieurs fragments, présentant eux-mêmes un certain nombre de variantes, écrits ou corrigés à différents moments. Il fut retrouvé dans les papiers posthumes du philosophe et publié pour la première fois de manière scientifique par Georg Lasson dans *Hegels Schriften zur Politik und Rechtsphilosophie* à Leipzig en 1913. Nous utilisons ici la traduction de Michel Jacob dans : G. W. F. Hegel, *Ecrits politiques*, Paris, 1977 (pages 21 à 181). Les différentes citations renvoient à ce texte.

Entre 1797 et 1800, Hegel résidait à Francfort-sur-Le-Main où il exerçait les fonctions de précepteur dans une famille. Il était cependant bien renseigné sur l'état des négociations de Rastadt par l'intermédiaire de

son ami Friedrich Hölderlin, lui aussi précepteur à Francfort et très lié avec Isaak von Sinclair qui représentait le Landgrave de Hombourg au Congrès. Hegel quitta Francfort en 1801 pour rejoindre l'université d'Iéna où il venait d'obtenir un poste de maître de conférences. Comme il l'écrivit par la suite dans la préface de ses *Fondements de la philosophie du droit* : « Comprendre le *ce qui est* est la tâche de la philosophie, car le *ce qui est* est la raison. Quant à l'individu, il est de toute façon un *fils de son temps* ; en ce sens, la philosophie n'est rien d'autre que *son temps saisi par la pensée* ». C'est exactement ce qu'il tente de faire dans ces observations sur l'état de délabrement d'un Empire allemand de moins en moins adapté aux exigences de l'époque.

Avant d'examiner ce texte, il semble toutefois nécessaire de rappeler brièvement comment s'était formé le Saint Empire romain germanique et quelles avaient été les grandes lignes de son évolution jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ensuite, nous analyserons les critiques que Hegel formule à son égard et les remèdes qu'il propose. Nous serons alors mieux en mesure d'en saisir la portée et d'en comprendre aussi les limites.

Le Saint Empire romain germanique fut une institution essentiellement médiévale. Fondé par Otton I^{er} le Grand, duc de Saxe et roi de Germanie, en 962, il se voulait le successeur de l'empire carolingien tombé en décadence depuis la fin du siècle précédent et dont le dernier empereur, Bérenger de Frioul, était mort trente-huit ans auparavant (924). Bien que le Saint Empire prétendît, pratiquement dès le début, être l'organisme politique unique de la Chrétienté, appelé à rassembler les peuples et les royaumes de l'Europe catholique et à les gouverner conformément à la mission spéciale que Dieu lui avait confiée, cette ambition du *dominium mundi* resta toujours dans le domaine de l'idéal. Ses assises territoriales ne furent d'ailleurs jamais celles de l'empire de Charlemagne. Elles se limitèrent essentiellement à l'Allemagne et à une partie de l'Italie à quoi vint s'ajouter, en 1038, le royaume de Bourgogne. La France n'en a jamais fait partie et c'est pour cette raison que les historiens, considérant son centre de gravité politique, le qualifièrent de germanique.

Depuis sa fondation jusqu'au milieu du XIII^{ème} siècle, le Saint Empire représenta une force politique indéniable avec ses plus brillants empereurs comme les trois Ottons, les Saliens avec Henri III et Henri IV et, pour finir, les Staufen avec Frédéric Barberousse et Frédéric II dont la mort en 1250 marqua la fin des ambitions italiennes. Tous s'étaient épuisés en des combats incessants sur la péninsule italienne à la fois contre les villes et contre la papauté. La Bulle d'or de 1356 permit à l'empereur Charles IV de Luxembourg de laïciser l'Empire puisque les empereurs n'iraient plus désormais se faire couronner rois d'Italie par le pape à Rome et se limiteraient aux territoires germaniques. Comme auparavant, l'empereur serait élu par les princes électeurs dont le nombre était fixé à sept : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Désormais, le pape n'aurait plus rien à voir dans cette élection. Mais, dès cette date, le titre d'empereur ne conférait plus aucun pouvoir réel sur les autres princes. Ceux-ci, en particulier les princes électeurs, étaient pourvus de véritables droits régaliens qui rendaient vaine toute tentative d'intervention impériale dans leurs Etats.

A partir de 1438, les Habsbourg réussirent à s'emparer de la couronne impériale et la gardèrent pratiquement jusqu'au bout. Ils surent habilement profiter du prestige pourtant de plus en plus théorique de celle-ci pour accroître sans cesse leurs propres Etats. Mais même à l'époque de Charles Quint (1514-1558), au moment où les Habsbourg parvinrent au faîte de leur puissance territoriale, le titre d'empereur sonnait singulièrement creux. Cela d'autant plus que la Réforme venait d'ajouter une division supplémentaire à une Allemagne qui se morcelait de plus en plus et où les seigneurs, même les plus petits, ne cessaient d'accaparer les droits régaliens exercés jusqu'alors seulement par les plus puissants. La guerre de Trente ans et le recul de la maison d'Autriche aggravèrent encore cette situation. Les traités de Westphalie (1648) l'officialisèrent.

En effet, au lendemain de la paix de Westphalie, le Saint Empire se présentait comme un conglomérat de quelque deux mille Etats, tous plus ou moins indépendants du pouvoir central. Cependant, au cours du siècle suivant, on assista à un émondage presque continu, si bien qu'à

l'époque de Hegel, on n'en comptait plus que trois cent soixante environ. Ils se composaient de :

- 20 principautés ecclésiastiques (évêques et archevêques),
- 4 abbayes d'Empire.
- Un ordre souverain : les chevaliers teutoniques avec un maître à leur tête.
- 37 principautés laïques (duchés pour la plupart).
- 94 comtés d'Empire.
- 42 canonicats d'Empire.
- 51 villes libres d'Empire.
- De nombreux chevaliers d'Empire.

Ce morcellement était d'ailleurs assez inégal. A l'est et au nord, on trouvait généralement d'assez grands territoires, souvent d'un seul tenant, alors que les petites cours et les villes libres pullulaient dans l'ouest et le sud.

Les traités de Westphalie avaient imposé que l'Empire restât électif, et le collège électoral fut alors porté à huit membres, les princes électeurs (*Kurfürsten*) dont la liste fut ainsi établie :

- Le roi de Prusse (titre que le margrave Frédéric de Brandebourg avait obtenu en 1700 de l'empereur Leopold I^{er}).
- Quatre ducs (Autriche, Saxe, Bavière, Brunswick) .
- Trois évêques (Mayence, Cologne, Trèves).

La direction de l'Empire était donc assurée par l'empereur élu qui était assisté d'une assemblée permanente, la Diète impériale (*Reichstag*) à laquelle les membres de l'Empire envoyaient ou étaient censés envoyer leurs représentants. Elle siégeait à Ratisbonne et se composait de trois collèges (*Kurien*) :

- Celui des princes électeurs présidé par l'archevêque de Mayence qui avait en outre le titre d'archichancelier de l'Empire (*Reichserzkanzler*).
- Celui des autres princes.
- Celui des villes libres d'Empire.

A l'époque de Hegel, bon nombre de petits ou moyens Etats n'envoyaient même plus de représentants à Ratisbonne, si bien que le

nombre de ceux-ci s'était réduit à même pas la trentaine. La Diète était d'ailleurs devenue une institution qui, dans la pratique, n'avait plus la moindre importance, les grandes décisions politiques étant prises au niveau de chacun des deux grands Etats prépondérants, l'Autriche et la Prusse.

Le pouvoir judiciaire de l'Empire était confié, depuis la fin du XV^{ème} siècle, à la Chambre impériale de Wetzlar (*Reichskammergericht*) dont les membres étaient nommés par les trois collèges de la Diète et le président par l'empereur. Ce tribunal s'occupait aussi bien de droit privé (procès entre citoyens de l'Empire) que de droit constitutionnel (procès de citoyens contre un Etat particulier ou procès entre Etats membres). Sa structure n'avait subi aucune modification depuis sa création et, comme il n'avait pratiquement aucun pouvoir sur les princes de quelque importance, qu'en outre, la plupart des juges étaient corrompus, les affaires traînaient en longueur d'une manière incroyable et certains dossiers finissaient par se perdre complètement dans les méandres de procédures interminables. En 1772, il y avait 61 233 procès en attente.

Pour soulager la Chambre impériale et surtout parce que cette haute cour de justice avait fini par lui échapper, l'empereur en créa une seconde au XVI^{ème} siècle, le Conseil aulique (*Reichshofrat*) et l'installa auprès de lui, à Vienne. Mais cette nouvelle instance, pour soumise qu'elle fût au pouvoir impérial, n'en eut pas plus de poids auprès des princes allemands.

A des divisions politiques parfois très compliquées, puisque certains Etats de l'Empire appartenaient à des souverains étrangers (le Hanovre au roi d'Angleterre, le Schleswig au roi du Danemark par exemple) s'ajoutaient les divisions religieuses. L'Empire était pratiquement divisé en deux par une ligne allant de Vienne à Osnabrück avec en gros, à l'ouest, l'Allemagne catholique, et à l'est, l'Allemagne protestante. La première se regroupait naturellement autour de l'Autriche, la seconde autour de la Prusse depuis que les ducs de Saxe s'étaient convertis au catholicisme afin d'obtenir la couronne de Pologne. Avec Frédéric II, la Prusse s'était d'ailleurs singulièrement émancipée de l'Empire puisqu'elle s'était directement opposée à l'Autriche et aux troupes impériales au cours de la guerre de Sept ans et venait de signer à Bâle, en 1795, une paix séparée avec

la France. Plus que jamais, l'Empire avait donc perdu toute signification politique. Hegel, qui avait vécu d'abord dans la moitié méridionale de l'Allemagne, avait alors été témoin des désastres engendrés par la guerre contre la France, puis passé, à partir de 1801, derrière la ligne de démarcation garantie par la Prusse, il avait découvert une autre Allemagne en paix depuis six ans et qui ne se préoccupait en rien des malheurs subis par l'autre moitié. Qui, mieux que lui, pouvait donc prendre conscience que le Saint Empire romain germanique n'était plus qu'un terme vide de sens, sans la moindre unité ? C'est ce qu'il s'efforce de démontrer dans son écrit sur *La Constitution de l'Allemagne*.

Dans un *avant-propos* écrit vraisemblablement au moment des négociations du congrès de Rastadt, il dresse un constat de la situation de l'Allemagne à cette époque et se demande comment un Etat peut en arriver à un tel abaissement politique, même si la lassitude et la misère engendrées par la guerre ont provoqué dans ce pays un besoin irrésistible de paix. A ses yeux, aucun Etat normalement constitué n'achèterait la paix à un tel prix, sans le moindre égard pour son avenir. En effet, sans scrupule, l'Empire cède à l'étranger quelques-unes de ses plus belles provinces sur la rive gauche du Rhin, et pour dédommager les princes des pertes qu'ils vont ainsi subir, il s'apprête à leur offrir ses principautés ecclésiastiques en compensation. Si l'Empire en est arrivé là, c'est bien la preuve qu'il n'est plus un Etat.

Il va encore plus loin dans son *Introduction* et précise que « *si l'Allemagne devait être encore un Etat, on ne pourrait faire autrement que d'appeler anarchie la décomposition où il se trouve.* » (p. 32). Effectivement, elle n'est plus qu'un assemblage hétéroclite d'Etats particuliers auquel une apparence d'unité n'est donnée que par le souvenir d'un lien passé. Au contraire, pour Hegel, l'Etat exige un centre commun, un monarque et une assemblée où se concentrent les différents pouvoirs, un centre d'où partent les décisions et où les dirigeants sont capables de maintenir les différents éléments sous leur dépendance. Or il n'y a plus rien de tout cela en Allemagne : « *L'édifice de l'Etat allemand n'est rien d'autre que la somme des droits que les parties individuelles ont soustrait à l'ensemble* » (p. 39). Du coup, l'essence même de la constitution de ce

pays est de veiller soigneusement à ce qu'il ne reste plus aucun pouvoir à l'Etat. L'Empire n'est plus qu'une simple collection d'Etats indépendants et essentiellement souverains, une situation d'anarchie légale en quelque sorte.

Pour bien expliciter cette idée, Hegel consacre ensuite toute sa première partie à définir avec précision le concept d'Etat. Il y distingue soigneusement ce qui est nécessaire de ce qui n'est que contingent à cette notion.

En effet, pour qu'une population puisse constituer un Etat, il est *nécessaire* qu'elle s'unisse pour se doter d'un pouvoir central commun et d'une force de défense collective destinée à protéger l'ensemble de ses biens. Rien d'autre n'est nécessaire à la constitution d'un Etat, le reste est simplement *contingent*. Et là, Hegel insiste particulièrement sur les acquisitions de la Révolution française qui venaient de faire l'objet de nombreuses discussions chez les penseurs allemands. Pour lui, aucune d'elles n'est nécessaire au concept d'Etat. C'est le cas notamment de la forme du gouvernement, de l'égalité ou non des conditions civiques, des lois ou des procédures, tout comme des différences de poids et mesures, des monnaies. Restent également du domaine de la contingence la nature du pouvoir qui légifère ou la part que les différentes classes de citoyens prennent à la confection des lois, tout comme la structure de l'administration en général. Il en va de même des conditions qui touchent aux impôts, de leur inégalité selon les différentes classes ou des systèmes variés selon les régions. Point n'est nécessaire non plus que les membres d'un Etat aient les mêmes mœurs, la même culture, la même langue ou la même religion.

Certes, l'Etat doit exercer une surveillance sur les conditions de vie de la population dont il a la charge, mais rien ne l'empêche de se limiter au strict nécessaire et de laisser le champ libre à l'activité des citoyens dans la plupart des secteurs contingents que nous venons d'évoquer. Un pouvoir central bien établi et respecté de tous peut sans crainte abandonner aux corps et aux systèmes qui lui sont subordonnés un grande partie de la vie sociale à condition que ceux-ci respectent la loi commune. C'est le cas des Etats de type ancien qui laissaient une

large place à la liberté et à l'initiative de leurs citoyens dans le détail de l'administration ou de la juridiction. Les Etats modernes comme la Prusse ou la République française sont par contre très hiérarchisés et éprouvent le besoin de tout régenter, de tout contrôler : c'est simplement une autre façon de concevoir l'administration de l'Etat, mais ce n'est en rien nécessaire à son existence. L'Allemagne est aux antipodes de cette conception. La plus grande diversité règne dans ses modes d'administration, de juridiction ou de levée des impôts. Les mœurs, la langue, la religion y sont différentes d'une région à une autre, et pourtant cela ne devrait pas l'empêcher de constituer un Etat, si le pouvoir politique y était organisé autrement.

Dans une deuxième partie qui est de loin la plus développée, Hegel passe en revue les dix points sur lesquels le Saint Empire lui paraît particulièrement défaillant et qui lui interdisent de prétendre encore au titre d'un véritable Etat. Ce sont la puissance militaire, les finances, son territoire, la justice, la religion, le pouvoir des différents Etats, leur indépendance et, pour mieux faire comprendre à quel point on touche là les causes mêmes du mal profond dont souffre l'Empire, il expose alors la manière radicalement opposée dont se sont formés les grands Etats nationaux de l'Europe. A la fin, il traite de deux questions qui sont alors d'une actualité brûlante pour l'ensemble des Allemands : la politique des deux puissances prépondérantes allemandes ainsi que la question de la liberté envisagée sous son double aspect : celle des citoyens et celle des Etats.

1. *La puissance militaire.* Il est paradoxal de constater que, tandis que la valeur guerrière du soldat allemand est reconnue dans toute l'Europe, il n'existe pas, sur ce continent, de pays plus incapable de se défendre que l'Allemagne. En effet, l'Empire n'a pas de véritable armée. En cas de guerre, chaque Etat est tenu de fournir une contribution, mais ces soldats ne sont pas préparés à la guerre, ils ont un armement des plus disparates et il n'existe même pas de coordination au niveau de l'intendance, puisque chaque Etat doit veiller à l'approvisionnement de ses propres troupes. Une telle situation met déjà un frein sérieux à l'exécution d'un plan militaire, elle le paralyse complètement au niveau du commandement par la complication des négociations préalables à toute

opération, la jalousie des chefs et la possibilité pour chaque contingent de se retirer au moment critique. Les Etats de quelque importance possèdent certes de véritables armées, mais celles-ci ne dépendent pas de l'Empire et, en cas de conflit, leur concours reste toujours incertain. Seule l'Autriche essaie régulièrement de compenser, par l'apport de ses propres troupes, la faiblesse chronique de l'armée impériale, mais elle ne peut pas tout.

2. *Les finances.* On assiste en ce domaine à une situation identique à celle de la puissance militaire. Dans les Etats modernes européens, les finances sont devenues une partie essentielle de leur puissance. Tout a été centralisé et placé dans les mains du pouvoir central. Celui-ci encaisse les différents revenus et règle ensuite les dépenses publiques jusque dans les moindres détails. L'Allemagne est exactement à l'opposé de ce système : l'Empire n'intervient dans aucune dépense publique, celles-ci sont uniquement l'affaire des Etats particuliers, des villes, parfois même des villages ou des corporations. Il existe un seul impôt impérial, la *Kammersteuer*, qui sert à l'entretien de la Chambre impériale de Wetzlar. De temps à autre, certains ont ressenti le besoin de constituer des finances propres à l'Empire, mais il aurait fallu pour cela que les Etats particuliers eussent été disposés à verser une contribution régulière. Or, ce ne fut jamais le cas. Un pays qui ne possède ni armée efficace ni ses finances propres est incapable de se défendre contre ses ennemis extérieurs. A l'intérieur, les Etats les plus forts finiront par dévorer les plus faibles, et même ceux-là seront souvent incapables de défendre leur indépendance devant les grandes puissances européennes.

3. *Le territoire de l'Empire.* A l'inverse de ces professeurs de droit constitutionnel qui revendiquent encore des territoires qui ont appartenu, dans un passé lointain, au Saint Empire romain germanique comme la Hongrie ou la Pologne, Hegel ne s'en tient qu'à ce qui fait partie ou a fait partie vraiment de l'Empire allemand. Force lui est de constater que, là aussi, les pertes ont été nombreuses et cela dans un passé récent, simplement depuis la paix de Westphalie. Il distingue deux sortes de pertes : soit l'annexion d'une région par une puissance étrangère ; soit le cas d'autres régions qui juridiquement n'ont pas quitté l'Empire, mais dont les souverains sont devenus des monarques indépendants et ne

dépendent plus de l'empereur. Ce fut le cas, par exemple, de la Poméranie orientale et de l'archevêché de Brême qui, au traité de Westphalie, furent cédés à la Suède, mais continuèrent théoriquement à faire partie de l'Empire. Il énumère ensuite par le menu les nombreuses amputations qu'a dû subir l'Empire depuis la paix de Westphalie (1648) jusqu'à celle de Lunéville. Il est particulièrement scandalisé par l'attitude de la Prusse qui, en envahissant la Silésie en 1756, avait gravement enfreint les lois de l'Empire, ce qui avait entraîné sa mise au ban et une guerre des troupes impériales contre elle. Certes, cette guerre de Sept ans était rapidement devenue européenne mais, lors du traité final au château d'Hubertusburg en 1763, il ne vint à l'idée d'aucun des belligérants d'inviter l'Empire en tant que tel à la table des négociations et d'en faire un des co-signataires. Dès cette époque, celui-ci était donc considéré comme une quantité négligeable que l'on pouvait dépouiller à sa guise.

4. *La justice.* L'Allemagne est prise entre le désir de former un Etat et celui de le rendre impossible. «*C'est, dit Hegel, un Etat en idée, ce n'est pas un Etat dans la réalité, l'élément formel et l'élément réel sont séparés, le formalisme vide est du côté de l'Etat, la réalité du côté de l'absence d'Etat.*» (p. 73). Par conséquent, son organisation d'une constitution juridique n'a aucune efficacité dans la réalité. C'est particulièrement manifeste avec les deux Hautes cours de justice qui sont dans l'impossibilité de rendre un jugement et, à plus forte raison, de le faire exécuter. Les dilemmes entre Etats particuliers se règlent donc souvent de manière politique, mais, aux yeux de Hegel, il ne peut s'agir là d'un progrès. En effet, le règlement politique n'implique pas la reconnaissance d'une constitution valable pour tous. Il est, dans la plupart des cas, simplement le passage de la force ouverte à la force calculée : on calcule avant d'engager les hostilités et l'on ne met pas en jeu de grands intérêts pour un gain qui n'en vaut pas la peine.

5. *La religion.* Alors que les grandes puissances européennes étaient parvenues à établir la paix civile sur leurs territoires en triomphant des intérêts particuliers de l'époque féodale, l'Allemagne n'a jamais pu atteindre la même stabilité à cause des luttes religieuses qui prirent ici une intensité qu'elles ne connurent nulle part ailleurs. Ceci est

dû, d'un côté, au caractère allemand qui se replie trop volontiers sur lui-même, sur sa conscience et sa religiosité, et de l'autre, au fait que ces dissensions religieuses se produisirent dans un pays où la cohésion de l'Etat était d'emblée beaucoup plus faible qu'ailleurs. Certes, l'Eglise catholique essaya de maintenir cette cohésion, mais elle échoua face aux protestants qui voulaient la division. Finalement, les deux parties s'accordèrent sur le principe *ejus regio, cujus religio*. Cela signifiait que les pays catholiques refusaient les droits civiques aux protestants et les excluaient de leurs territoires et que les pays protestants agissaient de même avec les catholiques. Seules quelques villes libres conservèrent la parité. En conséquence, les voix à la Diète ainsi qu'aux deux Hautes cours de justice se répartirent aussi selon la religion du détenteur. Cela entraîna à la Diète le principe *itio in partes* selon lequel un des partis religieux avait le droit de ne pas se soumettre à la majorité des voix. Ce principe, tout à fait compréhensible en matière de religion, fut malheureusement étendu aux affaires de l'Etat, ce qui fait que depuis, aucune décision essentielle, comme par exemple la guerre ou la paix, ne peut plus être prise de cette manière : les derniers vestiges d'un semblant de communauté ont donc été détruits. Cependant, en achevant ainsi la destruction de l'Etat, ces querelles religieuses ont donné en contrepartie le pressentiment que, malgré les divisions, un lien devait subsister, une cohésion extérieure fondée sur des choses extérieures, autrement dit la possibilité d'existence d'un Etat en dépit de la diversité des religions.

6. *Le pouvoir des Etats.* L'Empire allemand aurait très bien pu se transformer en un type d'Etat moderne si certains princes n'avaient pas été trop puissants ou en passe de le devenir. A la différence de l'Empire romain où les empereurs avaient conservé toutes les structures internes de la république, en Allemagne seuls les signes extérieurs de l'unité de l'Etat ont été maintenus, mais celui-ci a perdu toute substance, il s'est dissout en de multiples Etats séparés. Un des grands facteurs de cette dissolution a été l'acquisition par des souverains étrangers de terres allemandes, comme c'est le cas maintenant de l'Angleterre, du Danemark, de la Suède et même de

la Prusse que Hegel ne considère plus comme faisant encore partie de l'Empire. Dans de telles conditions, les structures actuelles de l'Empire ne correspondent plus à une situation réelle. Héritière d'un empire prétendant à la domination universelle, l'Allemagne n'a jamais réussi à dépasser le système féodal qui s'est continuellement abâtardi.

En dernier lieu, Hegel analyse les systèmes représentatifs anglais et français qui complètent efficacement le pouvoir central. Il les considère comme l'héritage des vieilles coutumes des peuples germaniques qui ont envahi ces pays. En Allemagne par contre, toute représentation a disparu. Hegel voit là « *l'effet d'une loi supérieure selon laquelle le peuple qui transmet au monde une nouvelle impulsion de portée universelle, dépérit finalement avant tous les autres, son principe subsistant en dehors de lui.* » (p.102).

7. *L'indépendance des Etats.* L'Allemagne s'est donc désagrégée en une multiplicité d'Etats dont la survie ne repose pas sur une force qui leur serait inhérente, mais uniquement sur des traités et la garantie de quelques grandes puissances européennes. Leurs droits politiques sont donc extrêmement fragiles et peuvent à tout instant être remis en cause par un tiers. La paix n'est maintenue que par un équilibre précaire reposant en grande partie sur la crainte qu'un conflit entre deux Etats ne provoque l'intervention d'un autre plus puissant qui viendrait y chercher son avantage. Le seul principe en jeu est celui de l'intérêt particulier de chaque Etat.

8. *La formation des Etats nationaux.* La France, l'Angleterre, l'Espagne et d'autres puissances européennes ont réalisé leur unité nationale en brisant les éléments qui s'y opposaient et en créant un centre unique de pouvoir. Ce fut pour ces nations une source de puissance et de richesse et, pour les citoyens, une garantie de bien-être dans la liberté et l'égalité. La France a même réussi, sous Richelieu et Mazarin, ce tour de force d'éliminer en son sein les éléments de dissolution qu'étaient les Huguenots et les Grands, tout en contribuant à détruire l'Allemagne en tant qu'Etat, puisqu'elle y favorisa, au même moment, la formation d'une multitude d'Etats autonomes. L'Italie, au contraire, a subi le même sort que l'Allemagne et se trouve actuellement dans un état d'anarchie totale.

Hegel cite alors longuement Machiavel qui est un des rares esprits à avoir compris, en son temps, que le salut de son pays passait nécessairement par son unification en un seul Etat.

9. *La politique des deux grandes puissances allemandes.*

Depuis la guerre de Sept ans, la monarchie prussienne est montée en puissance et s'est avérée capable de résister à l'Autriche. Du coup, elle est sortie du système où le maintien de son autonomie présentait un intérêt pour les autres Etats. Une alliance avec elle sera désormais toujours inégale, car elle a moins besoin des autres que ceux-ci n'ont besoin d'elle. Elle peut même paraître inquiétante. La dernière guerre contre la France a montré quatre sortes de politique en Allemagne :

a) celle de l'Autriche.

b) celle des petits Etats du sud (les Etats ecclésiastiques et les villes d'Empire) qui ne pouvaient espérer conserver quelque autonomie qu'en suivant la politique impériale, donc en se rangeant derrière l'Autriche.

c) la Bavière, le margraviat de Bade et la Saxe qui ne s'associèrent ni à l'Empire, ni à la Prusse et se sont déterminés en fonction de leurs seuls intérêts particuliers.

d) la Prusse qui a signé un traité de neutralité avec la France et qui a été suivie par les Etats du nord. Mais c'est la Prusse qui reste la seule garante de la paix en Allemagne du Nord et décide seule des mesures à prendre.

En fait, ces dernières guerres ont introduit plus de vérité dans les relations entre les Etats allemands. Les illusions ont disparu, ils savent désormais que leur sort est entre les mains des deux puissances prépondérantes. Ces deux grands Etats qui dominent l'Allemagne représentent, en ce sens, un véritable danger pour les autres et les libertés allemandes.

10. *Liberté des citoyens et liberté des Etats.* Dix ans de luttes et de misère ont rendu les Allemands de plus en plus clairvoyants. Ils ont compris que l'anarchie et la liberté ne sont pas compatibles et qu'un gouvernement stable est nécessaire pour que la liberté des citoyens puisse exister. En même temps, ils exigent que le peuple participe aux lois et aux affaires les plus importantes de l'Etat. Sans un véritable corps représentatif, aucune liberté n'est concevable. Certes, il existe bien des assemblées

d'états dans la plupart des Etats allemands, mais ces assemblées ne s'occupent plus que de la principauté où elles se trouvent et ont perdu tout lien avec la communauté allemande. La Bavière et la Hesse par exemple se considèrent comme étrangères l'une à l'autre. Pourtant les circonstances actuelles démontrent avec force que ces Etats particuliers ne peuvent plus se permettre de rester à l'écart les uns des autres. Tous ont besoin d'une législation au-dessus d'eux, qui assure l'ordre, la cohésion et ne permette plus que le plus fort maltraite, pille ou annexe le plus faible. Mais il n'existe plus de patriotisme allemand aujourd'hui et personne ne songe plus à l'intérêt général.

Dans sa troisième partie appelée *Esquisse d'une réforme de la constitution*, Hegel propose un plan succinct des grandes réformes qui lui semblent nécessaires pour réorganiser l'Allemagne en tant qu'Etat. Mais cela ne sera possible, précise-t-il en tête de cette troisième partie, que « *si l'Allemagne ne subit pas, au bout de quelques guerres, le même sort que l'Italie, c'est-à-dire si la plus grande partie de son territoire ne passe pas aux mains de puissances étrangères...* » (p.139) et s'il subsiste encore deux ou trois Etats de dimensions moyennes. A cette condition, il envisage un pouvoir politique unique en la personne d'un empereur rétabli à la tête de l'Empire allemand et auquel les autres princes seraient soumis. Il est en effet, à ses yeux, nécessaire que le peuple allemand dans son ensemble retrouve ses liens avec l'empereur et l'empire. Mais ce pouvoir impérial se limiterait à ce que Hegel appelle le nécessaire : « *Tout ce qui est accessoire, la source du pouvoir judiciaire, la gestion du budget, la religion, tout cela doit être exclu du domaine strictement nécessaire qui revient à l'Etat* » (p.139).

En fait, cet empereur détiendrait surtout le commandement suprême de l'armée impériale qui serait complètement réorganisée, centralisée dans une Allemagne divisée en conscriptions militaires. A partir de chacune de ces divisions, des députés seraient élus qui voteraient à la Diète les dépenses pour l'entretien de cette armée. En effet, les populations des différentes régions verseraient directement à l'Empire les sommes qu'elles versaient jusque-là à leurs princes pour l'entretien de leurs armées particulières.

Hegel maintient l'existence de la Diète impériale et ne semble pas vouloir changer le système des trois collèges. Seul le collège des villes subirait quelques modifications car, à côté de celles-ci, siègeraient les députés des subdivisions militaires. Il ne donne aucune précision sur les pouvoirs de chacun de ces collèges ni sur ceux de la Diète en général.

Il ne se fait toutefois aucune illusion et reste convaincu que l'Allemagne n'aboutira jamais à un tel résultat par la seule réflexion. Seule la force, c'est-à-dire la contrainte d'un nouveau conquérant pourra amener les Allemands à se rassembler en un tout unique. On peut donc supposer que ce «*nouveau Thésée*» (p. 142), comme il l'appelle, ne sera pas élu par ses pairs comme c'était le cas jusque-là puisqu'il montera sur le trône impérial à la suite d'une sorte de coup d'Etat. Instaurera-t-il une monarchie impériale héréditaire ? Hegel ne le précise pas. Il indique seulement qu'il devra faire preuve d'une force de caractère extraordinaire «*pour supporter la haine que s'attirèrent Richelieu et autres grands hommes en brisant les particularismes et les individualismes*» (p. 142) et ceux-ci sont très profondément enracinés dans la nation allemande.

Hegel nous fournit dans cet écrit une excellente analyse de toutes les carences du Saint Empire à l'agonie, à l'aube du XIX^{ème} siècle. On y trouve d'abord le point de vue d'un Allemand du sud qui a subi ou vu de près, pendant près de dix ans, les ravages causés par les guerres de la première et de la deuxième coalitions. Après la signature du traité de Bâle entre la Prusse et la France, l'Autriche s'est acharnée, contre la volonté des populations du sud, à poursuivre la lutte pratiquement seule au nom d'un empire qui n'existait plus en réalité. Ce faisant, son armée s'est comportée exactement comme en pays conquis dans des Etats qui, comme le Wurtemberg de Hegel, n'aspiraient qu'à la paix. Mais s'il n'apprécie pas l'Autriche outre mesure, Hegel n'en est pas moins animé d'une méfiance profonde vis-à-vis d'une Prusse militariste et dénuée du moindre scrupule, qui ne pense qu'à son avantage et sera toujours prête à sacrifier les intérêts de la communauté allemande si elle espère en tirer quelque bénéfice. Ne vient-elle pas d'en faire la démonstration éclatante en profitant de la situation actuelle pour envahir le Hanovre ?

Ce sentiment d'impuissance et de honte en face d'un empire obsolète qu'on peut dépecer à sa guise, est partagé alors par tous les intellectuels allemands de cette époque sans exception. On parle généralement d'un « *édifice gothique* » avec tout ce que ce terme peut avoir de méprisant à l'époque. Tous recherchent des solutions de rechange : pour les uns, c'est le rattachement de leur région à la France, pour d'autres la création de républiques-sœurs, pour d'autres encore la neutralité et l'indépendance de leur petit Etat qui resterait plus ou moins dans la sphère d'influence de l'une des deux puissances prépondérantes. Très peu, par contre, envisagent, comme Hegel, la possibilité d'une résurrection de l'Empire lui-même. Certes, le philosophe ne se fait pas trop d'illusions non plus et précise clairement que cela ne sera envisageable qu'à deux conditions :

a) D'abord que le territoire de l'Allemagne ne passe pas aux mains de puissances étrangères. On a ici l'impression qu'il a comme un vague pressentiment que la France, comme elle le fera cinq ans plus tard avec la Confédération du Rhin, s'apprête à cueillir, d'une manière ou d'une autre, certaines parties de l'Allemagne comme un fruit mûr. N'oublions pas que, par l'intermédiaire d'Isaac von Sinclair, il savait exactement ce qui s'était joué à Rastadt où bien des Etats allemands avaient cherché la protection de la France pour se mettre à l'abri des appétits de l'un ou de l'autre de leurs voisins allemands.

b) Ensuite, il a soin de préciser que cette réunification d'au moins une partie de l'Allemagne ne pourra se faire qu'en employant la force, que ce sera donc l'œuvre d'un conquérant qui forcera les Allemands à se soumettre à une autorité centrale qui leur apportera une nouvelle unité, l'indépendance, un poids réel dans le cadre des puissances européennes, enfin l'ordre et la liberté. Pense-t-il alors à quelqu'un de précis qui pourrait devenir ce « *nouveau Thésée* » qu'il appelle de ses vœux ? On peut légitimement douter qu'il songe à cet esprit borné qu'était l'empereur François II pour accomplir cette tâche, encore moins, pour les raisons déjà invoquées, au roi de Prusse Frédéric Guillaume III. Certains ont pensé que Hegel avait en tête l'archiduc Charles de Habsbourg, le frère puîné de François II, qui était alors au zénith de sa gloire militaire, mais

le philosophe lui-même s'est bien gardé de prononcer un nom. En fait, et Hegel le précise bien, cette troisième partie n'est qu'une simple esquisse et non un texte élaboré. Ce qui est clair, c'est que Hegel ne veut pas abandonner la notion d'empire, mais qu'il réduit celui-ci aux dimensions d'une petite Allemagne, vraisemblablement sans la Prusse qui, à ses yeux, n'en fait plus réellement partie depuis la guerre de Sept ans. Il veut surtout lui donner les moyens de défendre son indépendance en le dotant d'une armée commune bien équipée et bien organisée. Il tient également à ce que le pouvoir du nouvel empereur soit à la fois tempéré et soutenu par une assemblée où seraient représentés les princes et les peuples. Mais ce qu'il dit à propos de cette nouvelle Diète est singulièrement vague et confus. Son empire allemand régénéré ressemble, pour autant qu'on puisse en juger, à un Etat fédéral auquel il conserve le titre d'empire sans doute parce que celui-ci se compose d'Etats princiers qui, en bonne logique médiévale, ne peuvent se soumettre qu'à un empereur. Il s'agit donc en fait d'une confédération d'Etats princiers qui conserveront une large autonomie, mais qui se soumettront à un pouvoir central constitué d'un empereur assisté et probablement contrôlé par une diète élue seulement pour une très faible partie. L'empire sera garant de l'ordre intérieur, détenteur des forces armées et, en corollaire, probablement des relations extérieures.

Voilà une esquisse singulièrement vague qui trahit l'embarras d'un penseur qui a bien compris, en cette charnière des deux siècles, que le vieil empire n'était plus viable sous sa forme actuelle, mais qui, ne pouvant imaginer d'autre cadre politique pour une Allemagne où les structures féodales étaient restées plus vivaces qu'ailleurs, se prend à rêver d'un nouveau Thésée qui viendrait la régénérer. C'est renouveler en quelque sorte le vieux mythe du sauveur national allemand qui, tel l'empereur Frédéric Barberousse endormi dans sa caverne du Kyffhäuser, se réveillera et viendra sortir son pays de la détresse où il se trouve pour lui rendre sa dignité perdue ! On peut douter qu'il y ait cru sérieusement.